

# **ARBITRES ET OTM**

## **« NIVEAU DÉPARTEMENTAL »**

Livret d'accueil  
**Livret d'accueil**  
STAGIAIRES  
**STAGIAIRES**

## MEMENTO

- *Adresse de la CDAMC :*  
**Comité Départemental de Basket-Ball  
Monsieur le Président de la CDAMC  
9 place Jacques Brel  
91130 RIS ORANGIS**
- *Coordonnées CDAMC :*  
**Téléphone / Répondeur : 01.69.02.17.47**  
Fax : 01.69.02.17.41  
E-mail : [cdamc91@orange.fr](mailto:cdamc91@orange.fr)
- *Site Internet :*  
**<http://>**

**Edition 2009-2010**

Dernière révision : 4 janvier 2009  
AD / CDAMC 91

# SOMMAIRE

---

## 1. INTRODUCTION

---

---

## 2. LES STRUCTURES DU COMITE DEPARTEMENTAL

---

- 2.1 Le comité départemental
- 2.2 La CDAMC
- 2.3 Les répartiteurs départementaux

---

## 3. TON ACTIVITE D'OFFICIEL

---

- 3.1 Les relations avec la CDAMC
- 3.2 Les désignations
- 3.3 Les stages de recyclage
- 3.4. Le suivi par la CDAMC
  - 3.4.1 Le parrainage
  - 3.4.2 Les évaluations
  - 3.4.3 L'évolution de ta carrière

---

## 4. PROCEDURES LORS D'UNE RENCONTRE

---

- 4.1 Avant la rencontre
  - 4.1.1 Contacter ton collègue
  - 4.1.2 Le déplacement
- 4.2 Le jour de la rencontre
  - 4.2.1 Les formalités avant la rencontre
  - 4.2.2 Les frais de remboursement
  - 4.2.3 Les cas particuliers : forfait, incidents, réclamations

---

## 5. COMPORTEMENT GENERAL : OBLIGATIONS

---

---

## 6. CONCLUSION

---

---

## 1. INTRODUCTION

---

Tu es arbitre ou OTM et tu officies dans le département

L'objectif de ce livret est de te fournir toutes les informations utiles à l'exercice de ta fonction dans de bonnes conditions.

---

## 2. LES STRUCTURES DU COMITE DEPARTEMENTAL

---

### 2.1 Le Comité Départemental

Il gère la totalité de la pratique du basket-ball en Essonne. Son action est répartie dans des commissions spécialisées : sportive, technique, arbitres et OTM, discipline, évènements...

Il se compose d'un comité directeur de **20** membres élus :

Son siège est situé à RIS-ORANGIS.

### 2.2 La CDAMC

La CDAMC (Commission départementale des arbitres et marqueurs chronométrateurs) est la commission qui gère toute l'activité des officiels du département, à savoir :

- La formation
- Les désignations
- Le suivi des officiels

Elle se réunit une fois par mois pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

La CDAMC est composée des membres suivants :

	<b>Dominique DREUX</b> <i>Président</i>	
<b>Oswald AJAVON</b> <i>Groupe jeunes arbitres</i>	<b>Delphine DERROUET</b> Désignations OTM/Communication	<b>Asnia KHELIL</b> Parrainage
<b>Arnaud ANGLOMA</b> <i>Formation</i>	<b>Hamidi EL GHERBI</b> <i>Responsable Formation</i>	<b>Yves MOUCHEL</b> <i>Relations CD91 / Resp. OTM</i>
<b>Christophe BECAVIN</b> <i>Relation CFAMC</i>	<b>Elodie GAY</b> <i>Formation</i>	<b>Florence RUAU</b> <i>Répartition</i>
<b>Sylvaine BONNARD</b> <i>Secrétaire</i>	<b>Emmanuel GRALL</b> <i>Responsable évaluations</i>	<b>Kamel TALEB BRAHIM</b> <i>Répartition</i>
<b>Julien COURTAS</b> <i>Répartition</i>	<b>Pascaline GUEU</b> <i>Actions OTM</i>	
<b>Philippe DECLERCQ</b> <i>Statut de l'arbitrage</i>	<b>Stéphane GUEU</b> <i>Relations Zone et FFBB</i>	

- Vous pouvez joindre la CDAMC au numéro suivant : ☎ 01.69.02.17.47  
un répondeur reçoit les appels lorsque personne de la CDAMC n'est présent
- Toute prise de rendez-vous est possible.
- Toute la correspondance que tu serais amené(e) à avoir avec la CDAMC  
devra être établie à l'adresse suivante :

**Comité Départemental de Basket-Ball**  
**Monsieur le Président de la CDAMC**  
**9 place Jacques Brel**  
**91130 RIS ORANGIS**

## 2.3 Les répartiteurs départementaux

- Pour les **arbitres**, la responsable de la répartition est **Florence RUAU**.  
Elle est accompagnée dans cette mission par **Julien COURTAS** (Coupe de l'Essonne), et **Kamel TALEB-BRAHIM** (Championnats)  
Ils désignent les arbitres qui officient dans les compétitions suivantes :
  - Excellence départementale masculine (EDM) ;
  - Honneur départemental masculin (HDM) ;
  - Excellence départementale féminine (EDF) ;
  - Coupes de l'Essonne ;
  - Championnats régionaux de jeunes qui se déroulent en Essonne.
  - Championnat départemental Excellence Benjamin et Excellence Cadets masculins

- Pour les **OTM**, le répartiteur départemental est **Delphine DERROUET**

Elle désigne les OTM qui officient dans les compétitions suivantes :

- Phases finales de Coupe de l'Essonne ;
  - Rencontres d'Excellence Régionale Masculine (ERM) et d'Excellence Régionale Féminine (ERF) qui se déroulent en Essonne ;
  - Manifestations ponctuelles qui ont lieu dans le département.
- Coordonnées des répartiteurs :
    - par courrier au Comité départemental à Ris-Orangis
    - par téléphone :  
**01.69.02.17.47** (permanence ou répondeur)
    - par e-mail : **cdamc91@orange.fr**
    - par fax au 01.69.02.17.41

---

## 3. TON ACTIVITE D'OFFICIEL

---

### 3.1 Les relations avec la CDAMC

Tout au long de la saison sportive, la CDAMC te communique les informations utiles à ta fonction d'officiel par l'intermédiaire du bulletin « **La Lettre de l'Officiel** », également reçu par les clubs.

De plus, plusieurs rendez-vous sont organisés :

- les **stages de recyclage** (formation continue) (*voir § 3.3.1*);
- le **forum de mi-saison**, réunion de tous les officiels de l'Essonne en janvier afin de faire un point à mi-saison et de partager un moment de convivialité ;
- le **forum de fin de saison**, où l'on fait le bilan de l'année écoulée et où l'on évoque l'évolution des officiels, les projets de la saison à venir, avant de se retrouver autour d'un buffet ;

### 3.2 Les désignations

Les répartiteurs départementaux effectuent les désignations d'officiels ainsi que les remplacements en cas de nécessité.

La CDAMC te communique un code d'identification

Tu peux être désigné de plusieurs manières :

- ✓ en **consultant le site** de la Fédération Française de Basket-Ball
- ✓ en **recevant un e-mail**
- ✓ en recevant un **appel téléphonique** du répartiteur départemental.

#### 3.2.1 Indisponibilité prévue

Lorsque tu sais à l'avance que tu vas être indisponible, tu dois impérativement prévenir le répartiteur **au moins 4 semaines à l'avance**, pour qu'il puisse en tenir compte avant de préparer les désignations de la date concernée.

### 3.2.2 Indisponibilité après désignation

Si tu es indisponible à une date où tu as déjà été désigné, tu dois **le plus rapidement possible contacter le répartiteur** qui essaiera exceptionnellement de te remplacer.

Tu devras lui indiquer la date, l'heure et le numéro de la rencontre, les équipes en présence, la compétition concernée ainsi que le motif pour lequel tu es indisponible.

### 3.2.3 Indisponibilité de dernière minute

En cas d'indisponibilité de dernière minute (**cas de force majeure**), si tu ne peux pas te rendre à la rencontre où tu étais désigné, tu dois absolument avertir ton collègue, le club recevant et ton répartiteur.

## 3.3 Les stages de début de saison

Un stage de début de saison pour le groupe des arbitres et OTM de « niveau départemental » auquel tu appartiens a lieu tous les ans en début de saison. Plusieurs dates te seront proposées.

Ils permettent de te présenter les changements de règles, de mécanique et de consignes, de favoriser le relationnel entre collègues et de travailler sur des sujets d'actualité.

Tu devras passer un **test théorique** sur le règlement de jeu dont la note minimale exigée est fixée par la CDAMC.

Les arbitres doivent également passer et réussir un **test physique** "Luc Léger". Pour être autorisé à y participer, tu devras obligatoirement présenter une des pièces suivantes :

- ta licence de la saison en cours,
- une attestation de dépôt de ta licence fournie par le Comité départemental,
- ou un certificat médical daté de moins de 3 mois.

La présence à ce stage est **obligatoire** suivant les modalités définies par la CDAMC.

En cas d'indisponibilité exceptionnelle, tu dois prévenir le Président de la CDAMC par courrier en expliquant le motif pour lequel tu es indisponible.

Tu apporteras au stage une tenue de sport (pour les arbitres), un sifflet et un nécessaire pour prendre des notes.

Les frais de déplacement pour venir au stage sont à ta charge.

## **3.4 Le suivi des officiels par la CDAMC**

### **3.4.1. Le parrainage**

Dans la mesure du possible, les arbitres stagiaires seront désignés avec des parrains chargés de les accompagner et de les guider pour leurs premiers matches

Il pourront également les contacter prioritairement pour tout problème une fois leur examen départemental validé

Les parrains rempliront avec le stagiaire un relevé de conclusion à chacun de leur match afin de leur donner des pistes de progression

### **3.4.2. Les évaluations**

Durant la saison tu rencontreras peut-être un évaluateur sur certaines de tes rencontres. Il se présentera avant la rencontre et observera les deux officiels (arbitres ou OTM) depuis les tribunes.

A la fin de la rencontre, vous ferez le bilan sur ta prestation et il te donnera des conseils pour progresser. Ces éléments sont repris sur la fiche d'évaluation qu'il t'enverra dans les jours suivants.

Seules les deux premières évaluations seront déterminantes pour valider ton statut d'arbitre officiel. Les autres évaluations te permettront d'améliorer ta pratique et serviront à déterminer l'évolution de ta carrière.

### **3.4.3. L'évolution de ta carrière**

En fonction des résultats de tes évaluations, tu pourras augmenter ton niveau de pratique. Si tu es motivé et que tu en as le potentiel, tu pourras également te former pour accéder à l'échelon supérieur.

Ce sujet pourra être discuté avec ton parrain et lors des rendez-vous organisés au cours de la saison par la CDAMC.

---

## 4. PROCEDURES LORS D'UNE RENCONTRE

---

### 4.1 Avant la rencontre

#### 4.1.1 Contacter ton collègue

Dans les jours qui précèdent la rencontre, il est d'usage de contacter son collègue. Ses coordonnées sont indiquées sur la convocation ou sur le mémento des officiels.

Cet appel te permet de t'assurer de sa venue, de confirmer l'heure et le lieu de la rencontre, de discuter de l'itinéraire et éventuellement d'envisager un covoiturage.

#### 4.1.2 Le déplacement

Que tu te déplaces en voiture ou en transports en commun, tu dois prévoir d'arriver au moins **45 minutes avant le début de la rencontre** (1h avant pour les OTM en ERM et ERF).

Si tu as besoin que l'on vienne te chercher à la gare, n'hésite pas à contacter quelques jours à l'avance ton collègue ou le correspondant du club recevant afin qu'ils puissent s'organiser. Les coordonnées sont sur la convocation et dans le mémento.

Pour accéder sans difficulté à la salle, prépare ton itinéraire à l'avance en tenant compte des aléas de circulation dans le département. Tu peux contacter le correspondant du club recevant et t'aider d'une carte routière ou de sites Internet comme *www.mappy.fr*.

### 4.2 Le jour de la rencontre

#### 4.2.1 Les formalités avant la rencontre

Tu dois arriver sur les lieux au moins 45 minutes avant le début de la rencontre. Les arbitres doivent se présenter en tenue de ville et se changer une fois sur place.

Avant la rencontre, les arbitres doivent s'échauffer et les OTM doivent vérifier les équipements mis à leur disposition.

Il est obligatoire de faire un **briefing** avant la rencontre, entre arbitres puis entre arbitres et OTM. Il y sera question par exemple des nouvelles règles, de la communication entre arbitres, des difficultés à prévoir selon les équipes en présence, etc.

De même, il est important d'avoir un **échange avec les OTM** sur les thèmes suivants : nouvelles règles, flèche d'alternance, communication entre les arbitres et la table, etc.

#### 4.2.2 Les frais de remboursement

La totalité des frais des rencontres où tu officieras sera réglée à parts égales entre les équipes en présence, sauf indication contraire.

Tu dois présenter ta convocation ou ta fiche de frais aux clubs et te faire régler **avant** le début de la rencontre, pour éviter tout litige ou précipitation par la suite.

Le kilométrage figure sur la convocation. Si tu as été désigné par téléphone, tu devras prendre en compte la distance indiquée par le site [www.mappy.fr](http://www.mappy.fr) . Si tu habites hors du département, il faut prendre comme point de départ la ville de ton club.

Le barème à utiliser est le barème de la division pour la saison en cours, c'est-à-dire :

##### Pour les arbitres :

- le barème **départemental** pour les rencontres EDM, EDF, HDM, Excellence Benjamin et Cadets, et coupes de l'Essonne
- le barème **régional** pour les rencontres Jeunes Région.

##### Pour les OTM :

- le barème **régional** pour les rencontres ERM/ERF et Championnat de France ;
- le barème **départemental** pour les autres rencontres.

Pour tout litige ou réclamation concernant le remboursement des frais, la demande doit être faite par écrit à la CDAMC.

### 4.2.3 Les cas particuliers

- **Si une des équipes arrive en retard** ou n'est pas prête à jouer à l'heure prévue de la rencontre, vous devez attendre et faire jouer la rencontre. Le 1<sup>er</sup> arbitre devra indiquer au verso de la feuille de marque l'heure réelle du début de la rencontre. Si au bout de 30 min l'équipe n'est toujours pas présente, vous devez appliquer la procédure ci-dessous concernant l'absence d'une équipe.
- **Si une des équipes est absente** et que la rencontre ne peut pas avoir lieu, le 1<sup>er</sup> arbitre doit l'indiquer au verso de la feuille de marque, la signer et l'envoyer **dès le lendemain** au Comité Départemental, **accompagnée des convocations ou des fiches de frais des officiels**. L'équipe seule présente ne doit pas régler les officiels, c'est le Comité qui s'en charge.

*Dans tous les cas, l'arbitre ne doit constater que les faits et ne prend aucune décision concernant un éventuel forfait.*

- En cas d'**incidents, de faute disqualifiante avec rapport** ou de **réclamation** survenus pendant la rencontre, c'est le 1<sup>er</sup> arbitre qui doit garder la feuille de marque et l'envoyer **dès le lendemain** au Comité Départemental **accompagnée des différents rapports**.

---

## 5. COMPORTEMENT GENERAL : OBLIGATIONS

---

La fonction d'officiel exige une **attitude générale irréprochable** :

- des tenues de ville et d'officiel correctes,
- un langage et un comportement corrects,
- une certaine réserve en toute circonstance.

Ces obligations s'appliquent évidemment lorsque tu officies suite à une désignation par la CDAMC mais également :

- lorsque tu officies sans avoir été désigné par la CDAMC (dans ton club par exemple)
- ainsi qu'en tant que joueur, entraîneur ou spectateur.

Le comportement général des officiels est un des éléments clés de l'image du groupe des officiels auprès des autres acteurs du basket.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une enquête de la CDAMC ainsi que des sanctions à l'égard de l'officiel concerné.

---

## 6. CONCLUSION

---

Ce livret a essayé de recenser les données les plus utiles pour ta fonction d'officiel, mais ne peut évidemment pas aborder tous les sujets.

Pour toute information complémentaire, n'hésite surtout pas à contacter les membres de la CDAMC qui tenteront de te répondre le plus efficacement possible.

Tu peux aussi profiter des rendez-vous organisés avec la CDAMC au cours de l'année pour évoquer tes questions.

**Toute l'équipe de la CDAMC te souhaite la bienvenue et une excellente saison.**